

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2008
PROCES-VERBAL**

La séance est ouverte à 18 h 00.

PRESENTS : Mmes et MM. Claude MESANGROAS, Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Christine MORICE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Charles GEX, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Lionel SICARD, Marie-Laure CHURET, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Sandrine BOFFA, Pierre CARTAL, Jennifer DELI, Charlotte BERNAT, Rachel CASTELLAN, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Philippe UNIA, Hervé STASSINOS, Véronique VERA, Louis ZUNINO, Paule CONFORTINI, Roger GELY, Maryse BASTOUL.

POUVOIRS : Gérard AXIOTIS à Louis ZUNINO
Roland JOFFRE à Maryse BASTOUL

SECRETAIRE de SEANCE : Rachel CASTELLAN

=====

1. Election des délégués communautaires Toulon Provence Méditerranée

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient d'élire les représentants au sein du conseil communautaire de T.P.M. dont le nombre est aujourd'hui de 7, suite à une modification statutaire de la communauté.

Le nombre de délégués suppléants est de 4.

L'assemblée souhaite voter à bulletins secrets, à l'unanimité.

M. GELY rappelle que lors du précédent mandat, un poste de délégué titulaire avait été donné à l'opposition.

VOTE : Sont désignés par 22 voix :

DELEGUES TITULAIRES :

Claude MESANGROAS - Bernard PEZERY - Nicole VACCA - Frédéric FIORE - Lionel SICARD - Jennifer DELI - Sandrine BOFFA.

DELEGUES SUPPLEANTS :

Michel MEYER - Yves PARENT - Emmanuelle NIGRELLI - Olivier DURAND.

2. Election des représentants de la Commune au sein de la CLET

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient d'élire nos représentants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

L'assemblée souhaite, à l'unanimité, voter à bulletins secrets.

VOTE : Sont désignés par 22 voix :

DELEGUE TITULAIRE :

Frédéric FIORE

DELEGUE SUPPLEANT :

Yves PARENT

3. Constitution des Commissions Municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Chaque commission sera composée de 8 membres au plus, répartis à la proportionnelle, au plus fort reste.

Les 4 groupes composant le Conseil Municipal compteront :

- Liste « LE PRADET 2008 : BESOIN D' AIR » : 5 sièges,
- Liste « ENSEMBLE POUR FAIRE GAGNER LE PRADET » : 1 siège,
- Liste « AUTREMENT AU PRADET » : 1 siège,
- Liste « LE PRADET UNI » : 1 siège.

VOTE : Voir tableau en annexe

4. Composition des Commissions d'Appel d'Offres et Bureau d'Adjudication

Rapporteur : Monsieur le Maire

VOTE : Sont désignés :

Monsieur le Maire : **PRESIDENT**

Le Maire propose comme membres titulaires dans la liste « LE PRADET 2008 : BESOIN D'AIR » : B. PEZERY, Y. PARENT, J. DELI, O. DURAND, N. VACCA et comme membres suppléants : C. GEX, C. MORICE, J. BOTELLAS, C. BERNAT, R. CASTELLAN.

M. STASSINOS présente pour sa liste M. C. GARNIER en tant que membre titulaire.

M. ZUNINO propose M. AXIOTIS en tant que membre titulaire.

Enfin, la liste « LE PRADET UNI » propose M. R. GELY comme membre titulaire et Mme BASTOUL comme suppléante.

Après le dépouillement, les résultats suivants sont obtenus :

MEMBRES TITULAIRES :

Bernard PEZERY – Yves PARENT – Jennifer DELI – Christian GARNIER – Roger GELY

MEMBRES SUPPLEANTS :

Charles GEX – Christine MORICE – Jacqueline BOTELLAS – Hervé STASSINOS – Maryse BASTOUL

5. Election des délégués au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le C.C.A.S. est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum et 16 maximum, en plus du Maire.

Le Maire est le Président du Conseil d'Administration et les membres élus par le Conseil le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, le scrutin étant secret.

Il est donc proposé à l'assemblée :

- de FIXER à six le nombre de membres désignés par le Conseil Municipal, et six le nombre de membres nommés par le Maire,

M. le Maire propose pour la liste « LE PRADET 2008 : BESOIN D'AIR » les candidats suivants : N. VACCA, J. BOTELLAS, M.-L. CHURET, R. CASTELLAN, J.-L. BARBAROUX, J. DELI.

Sont proposés également V. VERA (suppléante : J. SICCARDI), L. ZUNINO (suppléant : G. AXIOTIS, M. BASTOUL (suppléant : R. GELY)

Après le dépouillement, les personnes suivantes sont désignées :

Nicole VACCA – Jacqueline BOTELLAS – Marie-Laure CHURET – Rachel CASTELLAN –
Véronique VERA – Louis ZUNINO

6. Election des délégués au Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles

Rapporteur : Monsieur le Maire

La Caisse des Ecoles est administrée par un comité composé notamment de cinq membres désignés par le Conseil Municipal.

Il est donc demandé à l'assemblée d'élire cinq délégués pour siéger au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles.

Après le dépouillement, les personnes suivantes sont désignées par 22 voix :

Olivier DURAND – Jacqueline BOTELLAS – Lionel SICARD – Jean-Louis BARBAROUX –
Sandrine BOFFA

7. Désignation de délégués aux Conseils d'école

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le décret interministériel n° 90/788 du 6 septembre 1990, article 17, relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, dispose que le Conseil d'Ecole, institué dans chaque école, est composé notamment :

- Du Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

L'Assemblée doit procéder à la désignation de CINQ (5) délégués, un membre devant être nommé pour chaque école.

La liste « LE PRADET 2008 : BESOIN D'AIR » présente les candidats suivants :

O. DURAND, J. BOTELLAS, L. SICARD, S. BOFFA, C. OLIBE.

Est également proposée V. VERA pour la liste « ENSEMBLE POUR FAIRE GAGNER LE PRADET »

Après un vote à main levée, les personnes suivantes sont désignées par 22 voix :

Olivier DURAND – Jacqueline BOTELLAS – Lionel SICARD – Sandrine BOFFA – Catherine OLIBE

8. Renouveaulement du Comité de Direction de l'Office de Tourisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les candidats suivants sont proposés pour la liste « LE PRADET 2008 : BESOIN D'AIR » :

Claude MESANGROAS – Bernard PEZERY – Nicole VACCA – Michel MEYER – Jennifer DELI – Pierre CARTAL – Charlotte BERNAT – Jean-Louis BARBAROUX

et sont désignés par 22 voix.

Mme SICCARDI obtient 5 voix.

9. Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après le renouvellement général des Conseils Municipaux ces derniers doivent procéder, dans le délai d'un mois, à la désignation de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération.

En ce qui concerne les syndicats des communes, chaque collectivité est représentée dans le comité syndical par deux délégués, sauf disposition contraire des statuts.

Le Conseil Municipal doit donc élire les délégués aux syndicats, dont est membre la commune, conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les syndicats intercommunaux sont au nombre de 15 et leurs délégués sont désignés à main levée.

VOTE : Voir tableau en annexe

10. Désignation des délégués à la mission locale pour l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Maire

La liste « LE PRADET 2008 : BESOIN D'AIR » propose Agnès MOSCARDINI comme déléguée titulaire et Olivier DURAND comme suppléant.

La liste « ENSEMBLE POUR FAIRE GAGNER LE PRADET » présente Josiane SICCARDI et Véronique VERA.

La liste « LE PRADET UNI » propose Mme BASTOUL et M. GELY.

Après dépouillement du vote effectué au scrutin secret, on obtient les résultats suivants, avec 22 voix :

DELEGUE TITULAIRE :

Agnès MOSCARDINI

DELEGUE SUPPLEANT :

Olivier DURAND

Josiane SICCARDI obtient 5 voix, Maryse BASTOUL obtient 3 voix et on compte 3 bulletins blancs.

11. Délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. Bernard PEZERY, Adjoint au Maire

Intervention de M. ZUNINO qui souligne l'aspect dangereux de cette délibération pour ce qui concerne l'article 19.

M. le Maire explique que cette délibération est une délibération de principe votée à chaque début de mandature, et que l'on ne fait, en la matière, qu'appliquer la loi.

VOTE : Adopté à la MAJORITE (22 voix POUR – 11 voix CONTRE)

12. Indemnités de fonction des Elus

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire fait remarquer que son indemnité et celle de ses adjoints sont diminuées de 30 % par rapport à l'enveloppe globale.

De plus, il précise que chaque conseiller municipal sera rémunéré par un syndicat hormis une conseillère municipale qui percevra une indemnité de fonction, ce qui représente une économie mensuelle d'environ 7 000 euros permettant d'embaucher quelques saisonniers cet été pour le nettoyage des plages.

Selon M. GELY, cette économie est virtuelle.

M. FIORE précise que la dotation affectée aujourd'hui aux indemnités de fonction des élus, soit 136 000 €, est inférieure à celle qui a été dépensée au titre de l'année 2007, ce qui représente réellement une économie.

Intervention de M. ZUNINO qui rappelle n'avoir perçu aucune indemnité en tant que conseiller municipal de l'opposition.

VOTE : Adopté à la MAJORITE (22 voix POUR – 8 voix CONTRE – 3 ABSTENTIONS)

13. Régie du Port des Oursinières – Renouvellement du Comité de Direction

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les candidats suivants sont proposés pour la liste « LE PRADET 2008 : BESOIN D’AIR » :

Claude MESANGROAS – Christine MORICE – Michel MEYER – Yves PARENT – Olivier DURAND – Pierre CARTAL – Lionel SICARD

La liste de M. STASSINOS présente Josiane SICCARDI.

La liste « LE PRADET UNI » propose M. JOFFRE.

La liste majoritaire est donc élue par 22 voix, Mme SICCARDI obtenant 5 voix, M. JOFFRE 3 voix, et 3 bulletins blancs.

14. Désignation des délégués à l’Association des communes forestières du Var

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune à l’Association des communes forestières du Var, soit un délégué titulaire et un délégué suppléant.

La liste « LE PRADET 2008 : BESOIN D’AIR » propose M. J.-L. BARBAROUX comme délégué titulaire et Mlle C. MORICE comme suppléante.

La liste de M. STASSINOS présente Josiane SICCARDI

Après un vote à main levée, M. Jean-Louis BARBAROUX est élu en tant que délégué titulaire et Mlle Christine MORICE en tant que délégué suppléant par 22 voix.

La séance est levée à 19 H 50.

Le Maire,

